

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 945

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Domaine Public 945 DP

J.A. 1000 Lausanne 1 6 avril 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Carence républicaine

La politique française affectionne les formules qui font applaudir le parterre: ayons un grand dessein! Soyons gouvernés! Mitterrand, annonçant dans les jardins de l'Élysée, le 14 juillet, en pleine réception-party, quel sera le nouveau chantier du deuxième septennat, déclarait à Yves Mourousi: une bibliothèque qui devra être la plus grande du monde! En sa capitale, le monarchisme républicain s'illustre ainsi par des palais des sciences ou des arts, souvent de fort belle invention architecturale, édifices de prestige. En revanche, l'urbanisme, qui règle la vie des jours ouvrables et non pas celle des jours fériés, se limite souvent à des opérations ponctuelles de quartier.

Dans la mise en place de la législation, de même sont frappés souvent les trois coups des décisions fortes. Mais la France est aussi un des pays modernes où la déperdition est la plus grave entre le droit décidé et le droit appliqué.

La Suisse, en antithèse, n'affiche pas de grandes ambitions. Petit pays, décentralisé, qui doit pratiquer le gouvernement collégial, sous haute surveillance référendaire. On pourrait se réjouir de cette manière tranquille de gouverner à moindres frais oratoires, si plusieurs signes ne révélaient une insuffisance gouvernementale.

Par exemple.

M. Bodenmann, président de la commission fédérale des banques, déclarait, dans une interview à *24 Heures*, qu'il ne souhaitait pas que les principes de la convention de diligence soient inscrits dans la loi sur les banques, notamment parce que cela prendrait trop de temps: cinq à six ans avant le vote final du Parlement.

Autrement dit l'exécutif, même s'il était convaincu de l'opportunité d'une loi, serait incapable de l'imposer en temps utile compte tenu des délais de procédure: consultation, transmission du message, délibération, mais surtout devant la capacité des Chambres, sur les points politiquement sensibles, de faire durer l'examen.

Le temps d'élaboration et d'adoption est devenu une donnée inhibante. La

course d'obstacles parlementaires est dissuasive au départ. Abandon avant que s'engage la course. Forfait.

Le débat sur l'Europe révélait la même absence d'engagement. Une large majorité s'accordait sur une demi-étape: pas d'adhésion immédiate, mais une série de mesures qui nous rapprochent de l'Europe et qui préservent notre liberté de choix si le pas décisif devait être franchi. Or, pour que cette décision ait un sens, un inventaire, assorti d'un échéancier, aurait dû être présenté.

Mais à aucun moment un programme politique européen n'a été défini par le Conseil fédéral, ni réclamé par le Parlement. Au Conseil national, la prudence politique enrobée de beaucoup de verbe (rien à voir avec les effets d'annonce à la française) confinait à l'inaction.

Plus significatif encore. Consultés sur le régime fiscal de la Confédération, les grands partis se déclarent d'accord, dans la perspective européenne, avec l'introduction de la TVA; mais eux qui ont la responsabilité de la formation de l'opinion n'osent assumer cette tâche. Ils disent ce qui est souhaitable, puis le condamnent comme irréaliste. Le parti radical lors de son dernier congrès à Neuchâtel l'a parfaitement illustré. L'Europe ne crée aucune dynamique suisse. Au contraire, on l'utilise à des fins conservatrices: un troisième échec sur le régime des finances fédérales avec TVA nous couperait pour longtemps de l'Europe dit-on. Refuser de prendre ce risque, c'est être européen. Paradoxe connu: ne pas agir, c'est ne pas compromettre les chances de ce que l'on sait pourtant désirable.

Le «moins d'Etat» tant prôné révèle donc toutes ses ambiguïtés. On a fait croire qu'il était énergique de lutter contre l'Etat-Providence, mais c'est le sens même de l'Etat qui s'est perdu dans cette croisade conservatrice.

On ne demande pour la Suisse ni grand dessein à la française, ni témérité, ni monument de prestige. Mais tout simplement une politique.

Nous souffrons de carence.

AG